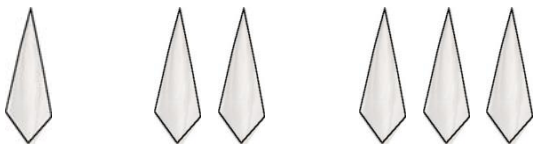


Après la mort du taureau :
Mouchoir(s) blanc(s) = trophée(s)



Une oreille n'est pas concédée. Pourquoi ?
(art.83)

Le président juge que la pétition du public n'est pas majoritaire. Elle doit s'exprimer de façon évidente en agitant un mouchoir, ou tout autre objet qui peut en faire office, et non en vociférant.

Pas de deuxième oreille. Pourquoi ? (art.83)

La concession du deuxième trophée est de la compétence de la présidence, celle-ci considère que l'affrontement n'a atteint ni le niveau technique, ni le respect de l'éthique requis, durant le déroulement de chacun des trois tiers.

Deuxième oreille. Pourquoi ? (art.83) La deuxième oreille valorise l'ensemble d'un combat de qualité, y compris le tiers de pique. L'octroi de ces trophées récompense un torero qui a su réellement dominer son adversaire en respectant l'éthique taurine et en réalisant des passes fondamentales abouties tant de la main droite que de la gauche. Enfin l'estocade doit être portée loyalement en s'élançant ou recevant droit, l'épée étant située en haut du garrot.

Le matador n'a pas été récompensé d'un tour de piste. Pourquoi ? (art.83) Le public ne l'y a pas invité par des applaudissements explicites. Les saluts, le tour de piste et la première oreille, appartiennent au public, tandis que l'attribution des deux oreilles, des deux oreilles et de la queue, incombe à la présidence.

Les mouchoirs bleu ou orange signifient des récompenses au taureau



Le Président accorde un tour de piste au taureau. Pourquoi ? (art.73-11 et art.83)

Cet honneur posthume, mouchoir bleu, est réservé aux seuls taureaux qui ont démontré un excellent comportement durant l'ensemble du combat. Braves, ils ont supporté l'épreuve des piques en poussant fort et avec fixité (la F.S.T.F. recommande trois piques au moins pour accorder cet honneur). Nobles, ils ont chargé inlassablement avec force, s'engageant constamment tête basse dans l'étoffe.

Le taureau n'est pas gracié. Pourquoi ?
(art.84)

Le taureau n'a pas eu un comportement vraiment exceptionnel, d'une grande bravoure et d'une grande noblesse. Il n'a pas pris au moins trois piques, il a pu faiblir en fin de faena ou a donné des signes de vouloir cesser le combat. Cette grâce (mouchoir orange) doit demeurer rarissime. Si elle reste à la discrétion du président, elle doit réunir une demande unanime du public, du maestro et de l'éleveur.

Ici les mentions obligatoires que doit produire le diffuseur :

- Nom et adresse de l'imprimeur
- Dénomination sociale (ou nom) ainsi que le siège social et le capital social pour les sociétés commerciales.
- N° de Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), la ville de domiciliation du greffe.
- Pour les personnes morales, il faudra ajouter la forme sociale, et le montant du capital social pour les sociétés commerciales.

Ne pas jeter sur la voie publique



La Fédération des Sociétés Taurines de France
a créé le CPAC en 2012



La présidence répond à vos questions

La présidence, composée de trois aficionados reconnus et assistée par les alguazils veille à ce que le déroulement de la course respecte le Règlement Taurin Municipal Français. Ses décisions, dont l'attribution des trophées, répondent à des critères techniques et éthiques pas toujours connus d'où des réactions parfois inappropriées. Nous souhaitons aider le public à mieux juger les protagonistes de ce splendide rite sacrificiel.

Message du diffuseur

Mouchoir blanc : le taureau entre en piste



Le président change le taureau. Pourquoi ? (art.85)

Le président renvoie le taureau au moyen du mouchoir vert quand il constate son inaptitude au combat (faiblesse, agenouillement, fléchissement, défaut de motricité, défaut de vue).

Il ne le change pas. Pourquoi ? (art.85)

Le président maintient le taureau dont le galop allègre, la présentation irréprochable (morphologie, cornes), la solidité, donnent tous les signes extérieurs d'aptitude au combat. Lorsqu'un animal se blesse en piste, il n'y a pas lieu de le changer.

Mouchoir blanc : tiers de piques



Le président a décidé de continuer le tiers de piques. Pourquoi ? (art. 73-4)

S'il n'y a pas de limite maximum, il convient de donner au minimum deux piques, puisque c'est seulement à partir de la deuxième pique, lorsque le taureau a l'expérience de l'épreuve, que sa bravoure peut être réellement évaluée.

Il arrête le tiers de piques. Pourquoi ? (art. 73)

Il le décide lorsque le port de tête et la fougue du taureau deviennent propices au travail de muleta et que sa bravoure au cheval a été totalement évaluée.

Il ne tient pas compte de la demande du matador d'arrêter les piques. Pourquoi ? (Art. 73-6)

Le règlement précise qu'il appartient au seul président de décider de poursuivre ou d'arrêter le tiers des piques, la demande du matador n'est donc pas systématiquement prise en compte.

Il a autorisé le picador à franchir les lignes.

Pourquoi ? (art. 73-5)

Si le taureau, placé à trois reprises au-delà du second cercle, refuse toujours de s'élancer vers le picador, celui-ci pourra aller à sa rencontre en dépassant cette ligne. Dans cet unique cas le picador sera autorisé à enfermer le taureau entre son cheval et les planches pour le contraindre.

Mouchoir blanc : tiers de banderilles



Le président a sorti le mouchoir rouge au lieu du blanc. Pourquoi ? (art. 76)

Si le taureau n'a pas pu être piqué un minimum (taureau fuyard, couard), le président sort le mouchoir rouge annonçant la pose de banderilles noires munies d'un harpon plus long.

Il n'a pas interrompu le tiers de banderilles.

Pourquoi ? (art.77)

Le Règlement exige trois passages des banderilleros et au moins quatre banderilles fixées sur le taureau. Par contre, si le maestro plante lui-même les banderilles, il décide seul du nombre de paires à poser et la musique accompagne sa prestation.

Mouchoir blanc : troisième tiers, la mort



Le président ne fait pas jouer la musique demandée par le public. Pourquoi ? (art. 39)

Toutes les faenas ne s'accordent pas avec un accompagnement musical, en particulier les combats d'une grande intensité dramatique. L'usage veut que le président ne fasse jouer la musique que si la prestation du torero atteint un niveau artistique suffisant tant de la main droite que de la main gauche.

Il fait cesser la musique. Pourquoi ? (art. 39)

Il fait cesser la musique à la suite d'un accrochage ou d'un désarmé du matador, quand la faena perd de son intérêt. La musique doit également s'arrêter dès que le matador remplace l'épée factice par celle d'acier.

Fin du 3^{ème} tiers : Si sonnent les clarines

Un avis est sonné. Pourquoi ? (art.82)

Le temps imparti au matador durant le 3^{ème} tiers est de 15 minutes à compter de la première passe de muleta.

À la **10^{ème} minute**, le Président l'informe du temps écoulé en déclenchant le **premier avis**. Puis, à la **13^{ème} minute** le **deuxième avis**. Enfin, à la **15^{ème} minute**, si le taureau est encore debout, retentit le **troisième avis**. Le combat cesse, le taureau est ramené aux corrales ou, si impossible, tué en piste, sur décision du président, par le matador suivant ou son puntillero.